



MOTO-CLUB : THIONVILLE TOUT TERRAIN
E-MAIL : jeannoelgoux@gmail.com
TÉLÉPHONE : 06 08 64 07 82
ORGANISATEUR TECHNIQUE : GOUX Jean-Noël

N° D'ÉPREUVE FFM : 361
DATE : 06 OCTOBRE 2024
LIEU : HOMBURG-BUDANGE 57920

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	JANODET Jean-Philippe	Licence :	239843
Président du Jury ou Arbitre*	OPALINSKI Richard	Licence :	054480
Membre du Jury	ROSSI Mario	Licence :	021299
Membre du Jury	MADIER Grégory	Licence :	392321
Commissaire technique responsable	THIEBLEMONT Gérard	Licence :	164059
Responsable du chronométrage	Mme CASSIN Chloé	Licence :	266214

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	DESCRIPTION
OPEN	+ 15 A au 1/1/24		Libre	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
ESPOIR	13 A au 1/1/24	15 A au 1/1/24	125cc Maxi	<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
JUNIOR	+ 15 A au 1/1/24	- 23 A au 1/1/24	Libre	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
VETERAN	+37 A au 1/1/24		Libre	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
SUPER VETERAN	+ 47 Au 1/1/24		Libre	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
CHALLENGE FAMILLE (parent/enfant)	13 A au 1/1/24	15 A au 1/1/24	125cc Max Roulage 2h Max par pilote	<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
	+ 15 A au 1/1/24		Libre	<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
FEMININE	15 A au 1/1/24		Libre	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes

Pilotes de moins de 13 ans : un temps de repos au moins égal au temps de roulage sera observé entre chaque relais.

Pilotes de 13 ans et plus : un temps de repos au moins égal à la moitié du temps de roulage sera observé entre chaque relais.

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (78€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Docteur Pierre HUNTZINGER**

Nombre de secouristes **12**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche **BEL AIR THIONVILLE**

Temps de trajet (en min) **20'**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Circuit Charles de Mortemart**

Adresse **Hombourg-Budange 57920**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **10km**

Largeur minimum de la piste **2m**

Nombre d'OCP* **16**

*Officiels Commissaires de Piste

DIFFICULTÉS ACCEPTÉES :

- ✓ relief naturel du terrain
- ✓ obstacles type motocross*
- ✗ difficultés artificielles (rondin de bois, rocher etc.)

* en nombre retreint et facilement contournables

CAPACITÉ MOTO : 300
(maximum 30 par km)

CAPACITÉ QUAD : ---
(maximum 30 par km)



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **30 JUIN 2024**

F.T.T.M.C.
1 chemin du Lela
57100 THIONVILLE
Site Internet
www.fttmc.fr

VISA DE LA LIGUE

DATE: **29/06/2024**
P.O. **P. HOUGNON**

LIGUE MOTO GRAND EST
Maison Régionale des Sports
13, Rue Jean-Baptiste
54510 TOMBLAINE
Tél : 03.83.18.87.68

VISA DE LA FFM

DATE: **30/08/2024**
NUMÉRO: **24/0829**

MOTO
FÉDÉRATION FRANÇAISE
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org